

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2016**

**Délibération  
n° 2016.12.364**

**Approbation de la  
charte  
d'interopérabilité des  
systèmes billettiques  
sur le territoire de la  
région Nouvelle  
Aquitaine**

**LE QUINZE DÉCEMBRE DEUX MILLE SEIZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 décembre 2016**

**Secrétaire de séance** : Armand DEVANNEAUX

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Francis LAURENT, Véronique ARLOT, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

**Ont donné pouvoir** :

Gérard DEZIER à Denis DOLIMONT, Danielle BERNARD à Bertrand MAGNANON, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Joël GUITTON à Xavier BONNEFONT, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Bernard RIVALLEAU à Jean-François DAURE

**Excusé(s)** :

**Absent(s)** :

Gérard DEZIER, Danielle BERNARD, Samuel CAZENAVE, Joël GUITTON, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Bernard RIVALLEAU

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2016**

**DELIBERATION  
N° 2016.12.364**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /  
POLITIQUES DE MOBILITÉ

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

**APPROBATION DE LA CHARTE D'INTEROPÉRABILITÉ DES SYSTÈMES BILLETTIQUES  
SUR LE TERRITOIRE DE LA RÉGION NOUVELLE AQUITAINE**

**L'ESSENTIEL**

*Une démarche partenariale a été engagée en 2010 par la région Aquitaine avec les Autorités Organisatrices de Transport et de la Mobilité d'Aquitaine afin de faciliter l'intermodalité et l'usage combiné des transports en commun, qui s'est traduite par la signature d'une charte d'interopérabilité billettique. Les partenaires signataires de la charte peuvent ainsi s'appuyer sur des documents de référence pour toute acquisition de système billettique. Aujourd'hui, il est proposé à GrandAngoulême d'adhérer à cette charte d'interopérabilité du système billettique.*

Depuis quelques années, la mobilité et les besoins des voyageurs n'ont cessé d'évoluer. Ils sont en effet aujourd'hui de plus en plus nombreux à emprunter consécutivement et/ou alternativement plusieurs modes de transport dans la même journée : voiture, train, bus, vélo....

Dans ce cadre, afin de faciliter l'intermodalité et l'usage combiné des transports en commun, la région Aquitaine a engagé en 2010 une démarche partenariale en proposant aux Autorités Organisatrices de Transport et de la Mobilité d'Aquitaine d'approuver une Charte d'interopérabilité billettique.

Ce dispositif a permis d'élaborer une base documentaire décrivant l'ensemble des conditions organisationnelles, fonctionnelles et techniques nécessaires à la mise en œuvre de l'interopérabilité sur les réseaux des Autorités Organisatrices signataires de la charte.

Les partenaires signataires de la charte peuvent ainsi s'appuyer sur ces documents de référence pour toute acquisition de système billettique selon leur propre calendrier, qu'il s'agisse d'un renouvellement ou d'un premier équipement, le rendant ainsi interopérable.

Afin de poursuivre cette dynamique intermodale, le conseil régional de la Nouvelle Aquitaine, réuni en séance plénière le 27 juin 2016, a décidé d'inviter l'ensemble des Autorités Organisatrices de Transport et de la Mobilité des territoires des ex Régions Limousin et Poitou-Charentes à rejoindre cette démarche dans le cadre d'une Charte d'interopérabilité billettique élargie au nouveau territoire régional.

Considérant que GrandAngoulême a engagé la mise en place d'un nouveau système billettique pour fin 2017, et dans la perspective de pouvoir proposer à court terme **des titres combinés et un support unique** pour l'ensemble des déplacements dans la région,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement durable du territoire du 15 novembre 2016,

**Je vous propose :**

**D'ADHERER** à la Charte d'interopérabilité du système billettique étendue au territoire de la Nouvelle Aquitaine ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à signer cette charte ainsi que tous les documents afférents à intervenir permettant de garantir l'interopérabilité du système billettique en cours de déploiement (éventuelle convention CNA, etc...).

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>21 décembre 2016</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>21 décembre 2016</b>